

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 409f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

MONEYVAL publie son rapport d'évaluation du 3e cycle sur l'Ukraine

Strasbourg, 25.05.2009 - Le Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe (Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) a publié aujourd'hui [le rapport d'évaluation du 3^e cycle sur l'Ukraine](#).

Ce rapport analyse la mise en œuvre des normes internationales et européennes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, évalue les niveaux de conformité avec les 40 + 9 recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et contient un plan d'action préconisé pour améliorer le système ukrainien de lutte contre le blanchiment (LAB) et contre le financement du terrorisme (CFT).

Les principales conclusions du rapport d'évaluation sont les suivantes :

- Depuis sa dernière évaluation par MONEYVAL, en 2005, l'Ukraine a progressé dans le développement de son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En particulier, de nombreuses condamnations ont été prononcées pour blanchiment de capitaux, notamment en lien avec la drogue ;
- pour l'heure, le cadre juridique de financement antiterroriste ne répond pas aux normes internationales et les besoins demandent à être revus ;
- le cadre en place pour des mesures provisoires et pour confiscation laisse encore à désirer et doit être modernisé ;
- l'Ukraine a pris un certain nombre de mesures pour assurer la conformité avec les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ; toutefois, le cadre juridique pour la mise en œuvre des sanctions de l'ONU reste incomplet ;
- le Comité national de renseignement financier, type administratif d'unité de renseignement financier, respecte en grande partie les normes internationales et, dans l'ensemble, paraît efficace ;
- bien que le système préventif comporte quelques-uns des principaux éléments de vigilance à l'égard de la clientèle, plusieurs lacunes demeurent notamment en matière d'usufruit pour les clients qui sont des personnes physiques, de diligence raisonnable approfondie, concernant les mesures destinées aux personnes politiquement exposées, en matière de banque correspondante, de nouvelles technologies et de transactions indirectes ;

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Communiqué de Presse

- le faible niveau de déclaration par les entités obligées autres que les banques indique clairement la nécessité de davantage soutenir les entités déclaratives quant à la manière de détecter les transactions suspectes ;
- la supervision LAB/CFT est assurée par trois autorités de contrôle financier. Le rapport a fait ressortir un certain nombre de problèmes liés à ces autorités auxquels il convient de remédier, à savoir leurs pouvoirs d'exécution, leur autonomie, leurs ressources et leur formation ;
- les obligations LAB/CFT sont désormais étendues aux casinos. Toutefois, le rapport relève de graves insuffisances en ce qui concerne les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle, le contrôle et la pénalisation des casinos, insuffisances qui doivent être corrigées ;
- les obligations LAB/CFT ne sont pas encore étendues aux agents immobiliers, aux négociants en métaux précieux et pierres précieuses, aux avocats, aux notaires, aux autres professions juridiques indépendantes, aux prestataires de services et aux comptables. Il convient de réparer cette lacune de toute urgence, tout en prenant les dispositions adéquates pour assurer un suivi LAB/CFT ;
- les autorités ukrainiennes ont mis en place des mécanismes efficaces pour coopérer dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tant au niveau opérationnel que politique. En outre, l'Ukraine fournit un vaste éventail d'outils de coopération internationale avec ses homologues étrangers.

Le rapport a été adopté par MONEYVAL lors de sa 29^e réunion plénière (Strasbourg, 16–20 mars 2009). MONEYVAL assurera le suivi de la mise en œuvre des recommandations par le biais de sa procédure de rapports d'étape, en vertu de laquelle tous les Etats membres de MONEYVAL sont dans l'obligation d'informer le Comité des mesures prises à la suite du rapport d'évaluation mutuelle, un an après son adoption.

Le rapport MONEYVAL peut être consulté à l'adresse : <http://www.coe.int/moneyval>